



**Service Direction**  
Tél. : 04 77 43 97 85

## Comité Syndical du SIEL

Séance du 14 décembre 2018

Projet de compte-rendu de la Réunion

## SOMMAIRE

I.	POINT D'ACTUALITE.....	3
II.	ORDRE DU JOUR.....	4
1. -	Approbation du compte rendu du comite du 11 juin 2018.....	4
2. -	Rapport préparatoire sur les Orientations générales des Budgets 2019 du SIEL-TE .....	4
3. -	Décision modificative n° 1 Budget Principal.....	7
4. -	Décision modificative n° 2 Budget Groupement d'achat d'énergies. ....	7
5. -	Décision modificative n° 3 Budget Très Haut Débit .....	7
6. -	Modification du tableau des effectifs .....	7
7. -	Rapports de gestion SEM SOLEIL et SPL OSER .....	7
8. -	Renouvellement du contrat de concession pour le service public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente .....	7
9. -	Groupement de commandes EBORN.....	8
10. -	Convention de financement de la Région AURA pour le déploiement du réseau THD42.....	8
11. -	THD42 - Avenant n° 6 .....	8
III.	INFORMATION GENERALE .....	9
a)	Synthèse des comptes rendus des réunions du Bureau du 11 juin, 09 juillet, 21 septembre et 5 novembre .....	9
IV.	QUESTIONS DIVERSES .....	11

Le 14 décembre 2018, à 17 h 00, s'est réuni, à MONTBRISON, Espace « Guy Poirieux », le Comité du SIEL Territoire d'Énergie Loire, sous la présidence de Monsieur Bernard Laget, Président du SIEL.

M. Michel FREYCENON, Délégué de la commune de Maclas, est désigné secrétaire de séance.

## I. POINT D'ACTUALITE

### **Communiqué de presse - AVICCA**

M. le Président présente le communiqué publié par l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques) mettant en avant le dynamisme du déploiement FttH dans la Loire notamment grâce à la combinaison des 4 éléments suivants :

- La volonté sans faille des élus locaux et des équipes d'une structure porteuse dédiée (régions, conseils départementaux, syndicats intercommunaux, SMO, SPL, etc.),
- Un contrat et des marchés de travaux dont la force contraignante n'est pas que déclarative,
- Le choix, fait très tôt, d'aller vers le 100% FttH,
- Un guichet France THD qui n'était pas "suspendu" à cette époque

### **La 100 000ème prise éligible**

M. le Président fait un retour sur le déroulement de la cérémonie de la 100 000ème prise éligible célébrée le 30 novembre 2018 en particulier la visite d'une entreprise de fabrication de rubans *NEYRET* à Grammond bénéficiant de la fibre optique, la pose symbolique d'un panneau « Commune fibrée » à Aveizieux et la démonstration d'un raccordement chez un particulier à St Just St Rambert.

#### *Diffusion de la vidéo THD42*

M. le Président indique les grands chiffres du programme THD42 :

-10 500 km de réseaux sur 5 ans, 2000 km par an, 10km par jour, 200 jours de travail par an ; 172 000 bâtiments concernés ; 179 zones de déploiement ; 100 000 foyers éligibles fin 2018 (140 communes) ; 7opérateurs présents sur le réseau public THD42 (Nordnet, Ozone, VidéoFutur, Knet, Bouygues Télécom, Coriolis, SFR) ; plus de 50% du réseau est finalisé ; 18 entreprises mobilisées (600 emplois directs).

### **Signature d'une convention entre TEARA (Territoire d'énergie Auvergne Rhône-Alpes) et la Région Auvergne Rhône-Alpes**

M. le Président indique qu'il s'agit de la première convention cadre signée avec des syndicats d'énergie, ce qui prouve l'importance accordée par la Région à ces syndicats notamment sur les questions liées aux transitions énergétique et numérique.

### **Les commissions géographiques 2018**

M. le Président rend compte du bilan des participations lors des Commissions organisées par le SIEL-TE entre le 15 octobre et le 12 novembre 2018. Au total, 8 réunions locales ont eu lieu mobilisant 216 élus (17% des 256 inscrits n'étaient pas présents) représentant 210 collectivités soit 60% des collectivités adhérentes.

### **Retour sur l'enquête gouvernance**

M. le Président rappelle qu'une enquête sur la gouvernance du SIEL-TE a été envoyée en juillet 2018, pour laquelle 137 collectivités ont répondu soit 42% des adhérents.

M. le Président précise que cette enquête était articulée autour de questions sur des dispositifs existants au SIEL-TE et sur les suggestions des délégué(e)s, il en ressort principalement les propositions suivantes :

- Une grande majorité en faveur de communes au cœur de la gouvernance tout en donnant la place aux EPCI dans les décisions
- Favoriser toutes les expressions lors des comités, co-construire l'ordre du jour
- Renforcer la formation des délégué(e)s en prenant en compte leurs contraintes
- Renforcer la proximité et la représentation de l'ensemble des adhérents du SIEL-TE dans le bureau
- Préserver un service public de qualité au service de toutes les collectivités
- Faire en sorte que les délégué(e)s soient au cœur des projets soit en favorisant l'entrée de Maires, soit en favorisant un reporting efficace.

### **Médaille de Gérard SAVATIER, délégué SIEL-TE de la Communauté de communes du Pays d'Urfé**

M. le Président annonce que M. Gérard SAVATIER a reçu, le 10 octobre 2018 à Bruxelles, le prix Roger Léron. Il s'agit d'une récompense attribuée pour une contribution exceptionnelle au développement de l'énergie durable au niveau régional ou local en Europe. Il tient à féliciter, au nom de l'ensemble des délégués, M. Gérard Savatier pour cette distinction qui matérialise son implication constante et permanente.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## Table ronde - Réflexions sur le projet du nouveau cahier des charges de concession dans la distribution publique d'électricité -

M. le Président accueille Monsieur Emmanuel ROMIEU, Directeur d'Audit Expertise Conseil (AEC) qui apporte son expertise en matière de réseaux de distribution d'énergie et qui intervient comme expert en appui aux services du SIEL-TE du contrôle des concessions. M. le Président précise que cet échange a pour objet de présenter la nature et l'objectif du cahier des charges de concession de distribution électrique ainsi que le projet du nouveau contrat.

M.ROMIEU explique que le cahier des charges définit les conditions dans lesquelles les communes regroupées au sein du SIEL-TE, propriétaires des réseaux de distribution d'électricité, gèrent ce service public c'est-à-dire en étant garantes de la qualité de service pour l'ensemble des usagers et du bon niveau de gestion patrimoniale des ouvrages. M. le Président ajoute que le SIEL-TE exerce son rôle d'autorité concédante sur l'ensemble du département de la Loire.

M. ROMIEU expose la mission du SIEL-TE en matière de contrôle d'ENEDIS s'articulant autour des 3 thématiques : l'exploitation des ouvrages par ENEDIS ; le tarif réglementé de vente d'électricité ; la vérification de la partie patrimoniale et compte d'exploitation. Il précise que même si ENEDIS est en situation de monopole, le contrôle effectué par le SIEL-TE est pertinent dans le sens où le syndicat exerce un contre-pouvoir local garantissant le service public.

M.ROMIEU annonce que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Urbaine, Enedis et EDF ont négocié un nouveau modèle de cahier des charges de concession de distribution d'électricité afin d'intégrer les évolutions réglementaires et tenir compte de la montée en puissance des enjeux de la transition énergétique. Les principales modifications se traduisent par les idées suivantes : un syndicat d'énergie prescripteur et contrôleur de l'activité d'ENEDIS sur certains investissements notamment le renouvellement des ouvrages, le maintien en bon état de service, la qualité d'électricité chez l'utilisateur ; le maintien de la maîtrise d'ouvrage avec des redevances adaptées ; la traduction des enjeux de la transition énergétique (planification urbaine et énergie).

M. ROMIEU indique que les communes ont obligation de demander une adaptation locale de ce nouveau modèle de cahier des charges en raison de la particularité du département de la Loire notamment avec le très haut débit. C'est pour cette raison qu'il convient d'adopter un avenant au cahier des charges actant le fait que le SIEL-TE s'engagera dans des négociations pour appliquer le nouveau modèle, en contrepartie ENEDIS s'engagera à maintenir un certain niveau de flux financier pour l'exécution du contrat actuel.

M. ROMIEU termine en soulignant que le SIEL-TE doit contractualiser de façon performante afin de garantir la qualité de service public. Le syndicat doit s'imposer en tant qu'autorité organisatrice forte et compétente, capable de faire du contrôle de concession, d'être maître d'ouvrage et aménageur du territoire.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## II.ORDRE DU JOUR

### 1. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 11 JUIN 2018

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 28 novembre 2018 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).*

### 2. - RAPPORT PREPARATOIRE SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DES BUDGETS 2019 DU SIEL-TE

M. le Président demande à M. Oliver Joly, 1<sup>er</sup> Vice-Président de présenter ce rapport

#### Contexte général

##### Au niveau national :

Mise en place de la contractualisation entre les collectivités et l'Etat (encadrement du volume des dépenses de fonctionnement sur une durée de 3 ans) ;

Débat sur les dotations de l'Etat (impact sur les communes estimé à 1% des recettes de fonctionnement),

Réforme de la fiscalité locale (compensation de la suppression de la taxe d'habitation),

Taux d'emprunts qui restent bas,

##### Au niveau du SIEL

Déploiement du programme THD42 en phase avec le planning ainsi que les prévisions budgétaires,

Echanges sur l'avenant pour le nouveau cahier des charges avec le concessionnaire ENEDIS,

Succès de l'appel à projet « Révolution ».

##### Evènements attendus pour 2019

Poursuite du travail sur l'évolution des contributions des adhérents,

Mise en place du nouveau cahier des charges électricité et modification du système de redevances.

## **RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### **Budget Principal**

#### **BILAN 2018**

Travaux historiques : Compléments de l'enveloppe à hauteur de 2 millions d'euros pour un montant voté de 20 millions d'euros.

Installation bornes de charge pour véhicules électriques : Augmentation du nombre de bornes installées permettant le solde de la subvention de l'ADEME entre 150 000€ et 200 000€.

Programme « Révolution : Développement du projet « Révolution » avec un montant engagé en 2018 de 700 000 € sur 900 000 € votés.

Maintenance de l'éclairage public : Changements systématique des ampoules imputés en investissement

#### **PROJECTION 2019**

### **Dépenses**

#### **Métiers historiques :**

Stabilité de l'enveloppe des travaux d'Electrification à 13 millions d'euros.

Hausse du montant affecté aux travaux d'éclairage public d'environ 1 million d'euro avec un budget prévu de 7 millions d'euros.

Maintenance de l'éclairage public curative estimée à 1.9 millions d'euros.

Stabilité de la consommation d'énergie pour l'éclairage public pour un montant de 4.9 millions d'euros.

#### **Transition énergétique :**

Prévision d'une vingtaine de bornes de charge électriques évaluée à 240 000 €

Télégestion de bâtiments en lien avec le Conseil départemental avec un volume d'investissement prévu pour 2019 à 270 000 €.

Mise en place d'un fonds exceptionnel pour les problèmes de chaufferie bois et réseaux de chaleur à hauteur de 100 000 €.

Participation à l'augmentation de capital de SEM SOLEIL pour un montant maximum de 1.8 millions d'euros.

#### **Aménagement numérique**

Elaboration d'un schéma d'ingénierie pour la sécurisation du réseau THD42 pour un budget estimé de 5.8 millions d'euros (un dossier de demande de subvention étatique sera déposé).

Développement de l'opération « Territoires connectés » avec le lancement d'études et d'achats de matériels estimés à 300 000 €.

#### **Gestion des données**

Une enveloppe de 10 000 € sera allouée à la gestion des données et la dématérialisation des procédures ainsi que 25 000 € pour les éventuels contentieux.

### **Recettes**

Signature du nouveau cahier des charges d'électricité avec la concession devrait entrainer l'évolution de la formule de calcul de la redevance R2 à horizon 2020. Pour 2019, la redevance R1 s'élèvera à 1 155 000 € (légère augmentation) et la redevance R2 à 2 120 000 € (stabilité).

Montant global de la Taxe sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE) s'élève à 9.5 millions d'euros.

Montant du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) estimé à 4.8 millions d'euros (baisse attendue de 5%).

Le montant de la Part Couverte par le Tarif estimé à 400 000 euros.

Perception d'une recette d'ADVENIR pour un montant de 60 000€ lié aux travaux de bornes de charges de véhicules électriques. Prise en charge de 50% par les collectivités du coût d'exploitation annuel de la borne soit 120 000€ annuel. Dans le cadre du financement des projets, le volume d'emprunt est en baisse permettant de maîtriser le montant de charges financières.

### **Budget Groupement d'achat d'énergies**

#### **BILAN 2018**

Evolution du budget de 2.6 millions d'euros à 8 millions d'euros entre 2015 et 2016 du fait du lancement d'un marché pour le groupement lié à la fin des tarifs régulés.

#### **PROJECTION 2019**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le nouveau marché débute avec une quarantaine de nouveaux adhérents. Le montant du nouveau marché est en augmentation car bâti sur des prix fixes pour 3 ans mais reste inférieur aux tarifs réglementés.

Le montant du budget 2019 est estimé à 8,8 millions d'euros (+8%).

### **Budget Installations énergétiques**

#### **BILAN 2018**

Revalorisation des loyers de 6 % liée au nouveau marché de maintenance des chaufferie bois.

Prépondérance des projets photovoltaïques (5 projets soldés en 2018 contre 3 projets de chaufferie bois).

Lancement d'un projet de centrale au sol photovoltaïque en expérimentation à St Genest-Malifaux.

#### **PROJECTION 2019**

Poursuite des études sur la centrale au sol photovoltaïque de St Genest-Malifaux.

Nouveaux projets d'ombrières à hauteur de 950 000 €

12 projets de panneaux photovoltaïques à hauteur de 850 000 €  
3 projets de chaufferies bois ainsi qu'une extension pour 1 200 000 €  
Développement des projets d'accompagnement pour la mise en place des chaufferies avec une participation des communes.  
Développement de nouvelles expertises dans le domaine de la géothermie, du Gaz Naturel pour Véhicules, de la méthanisation et de l'hydrogène.

### **Budget THDT**

#### **BILAN 2018**

Poursuite des travaux en lien avec le calendrier de déploiement.

Lancement d'une campagne de communication à hauteur de 46 k€ pour encourager les administrés à s'abonner.

#### **PROJECTION 2019**

Budget conséquent pour les travaux de raccordement et installation de points de mutualisation (20 M€)

Depuis 2015, le droit d'utilisation des alvéoles n'a pas été perçu de la part d'Orange. Le montant estimé est de 472 120 euros et fait l'objet d'un contentieux.

Problématique de la gestion en mode STOC (sous-traitance des opérateurs commerciaux)

Mise à jour du plan de déploiement (dépôt d'une demande de subvention estimée à 4 millions d'euros au Conseil régional).

### **ANALYSE DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

#### **Budget principal**

Malgré une baisse de la capacité d'autofinancement brute, le ratio de désendettement est stable puisqu'il se situe à 3 ans. Cela provient d'une diminution du remboursement d'emprunts.

#### **Budget Installations Energétiques**

La capacité d'autofinancement brute augmente depuis 2016 avec les amortissements. Il faut rester vigilant car la section de fonctionnement reste très tendue avec la hausse des dépenses en matière de maintenance et d'entretien.

#### **Budget THDT**

Entre 2016 et 2017, la capacité d'autofinancement s'est fortement améliorée avec le nombre de prises déployées et donc des redevances afférentes (R2 et R3).

Si le ratio de désendettement était fortement élevé en début de projet du fait de la contractualisation d'emprunts et des recettes de fonctionnement encore faibles, il va se stabiliser à compter de 2019.

### **ANALYSE DE LA DETTE**

#### **La dette du SIEL**

La dette globale du SIEL-TE s'élève à 86 588 964€ au 31 décembre 2018 et sa variation est à la hausse.

#### **La dette par budget**

La dette pour l'ensemble des trois budgets annexes s'élève à 16 298 236 € pour l'année 2018 et est estimée à 20 022 938.35€ pour l'année 2019.

#### **Observatoire de la dette au 31/12/2017**

Un taux moyen en dessous des autres syndicats et qui s'améliore, car le SIEL-TE a profité des opportunités de taux bas pour les nouveaux emprunts THD. Cependant il est à noter une durée de vie résiduelle en hausse à cause des emprunts souscrits.

#### **Risque de taux**

Un encours de dette désormais majoritairement à taux fixe. Une dette 100% 1A au sens de la charte de bonne conduite.

### **ANALYSE RESSOURCES HUMAINES**

Le SIEL compte au 31 décembre 2018 100 agents (110 avec les vacataires). Il y a eu 7 titularisations d'agents et 3 mises en stage. Le SIEL compte 35 agents qui ont pu bénéficier d'un avancement d'échelons, 5 d'un avancement de grade

La politique de formation du SIEL permet aux agents de profiter de plusieurs journées pour renforcer leurs compétences ou acquérir de nouveaux savoir-faire. Sur l'année 2018, les agents ont pu bénéficier au total de plus de 558 jours de formation. On comptabilise au total 346 jours d'absence (maladie et congé maternité/paternité) avec aucun accident du travail.

L'année 2018 a été marquée par le règlement général sur la protection des données (RGPD) qui encadre le traitement des données sur le territoire de l'Union Européenne depuis le 25 mai 2018.

*A la demande de M. Oliver JOLY, 1er Vice-Président, Mme Marie-José MAKAREINIS, Directeur Général des Services, présente l'ensemble des agents formant le pôle Très Haut Débit.*

*Les membres du Comité, à l'unanimité, adoptent ce rapport.*

### **3. - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL**

M. Olivier JOLY, 1<sup>er</sup> Vice-Président poursuit en indiquant que cette décision modificative ajuste certaines dépenses et recettes au vu des réalisations constatées depuis le début de l'exercice budgétaire. En dépenses de fonctionnement, dans le cadre des transferts de résultats, une écriture de régularisation doit être faite en ordre du budget principal vers le budget THDT. La vente de CEE estimée à 910 000 € sera affectée au projet Renolution (recette d'investissement et dépenses de fonctionnement). Un réajustement de l'enveloppe des travaux est proposé à hauteur de 694 000 € (dépenses d'investissement). Enfin, dans le cadre du remboursement de la TVA sur les travaux d'électrification de la part d'Enedis, le chapitre 27 est augmenté de 500 000 €. En parallèle, les écritures d'ordre afférente (passage d'un compte 2762 au 2315) sont réévalué de 700 000 €.

*Les membres du Comité, à l'unanimité, adoptent cette décision.*

### **4. - DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES.**

M. Olivier JOLY, 1<sup>er</sup> Vice-Président continue en précisant que cette décision modificative permettra d'ajuster véritablement le coût des frais de personnel, pour cela il est proposé d'augmenter le chapitre 012 ainsi que les cotisations d'un montant de 10 000 €.

*Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent cette décision.*

### **5. - DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET TRES HAUT DEBIT**

M. Olivier JOLY, 1<sup>er</sup> Vice-Président termine en expliquant que l'objet de cette décision modificative est de réajuster des amortissements pour un montant de 75 000 € (dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement). En dépenses d'investissement dans le cadre des transferts de résultats, une écriture de régularisation doit être faite en ordre du budget principal vers le budget THDT.

*Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent cette décision.*

### **6. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. le Président donne la parole à M. Alain VERCHERAND, Vice-Président. Celui-ci présente le tableau des effectifs qui sera modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, afin de tenir compte des recrutements à intervenir ainsi que des différents avancements et promotions possibles au cours de l'année 2018, le Comité Technique ayant émis un avis favorable le 27 novembre 2018.

*Les membres du Comité, à l'unanimité, adoptent cette décision.*

### **7. - RAPPORTS DE GESTION SEM SOLEIL ET SPL OSER**

M. le Président présente ces deux rapports. Il explique que le SIEL-TE est actionnaire de la Société d'Economie Mixte « Solidarité Energie Innovation Loire » (SEM Soleil) dont il détient 72,05% de capital. Le montant de celui-ci est de 370.200€. Le SIEL-TE Loire est également actionnaire de la Société Publique Locale « OSER » (SPL OSER) dont il détenait 0,58% du capital au 31 décembre 2016. Le montant de celui-ci était alors de 9.362.080€ et a augmenté en 2017. Le SIEL possède aujourd'hui 0,52% des actions

Le rapport de gestion de la SPL OSER présenté à l'Assemblée Spéciale et au Conseil d'Administration de la SPL du 26 mars 2018 ainsi que les divers documents : rapport de gestion, rapport du Commissaire aux Comptes, les comptes et actualités des projets, présentés à l'Assemblée Générale de la SEM Soleil du 6 juin 2018 sont soumis au Comité.

*Michel FREYCENON, Commune de MACLAS, précise qu'il fait partie du Conseil d'Administration de la SPL OSER et que cette société intervient dans la rénovation de bâtiments publics essentiellement des collèges et lycées pour le compte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA). M. FREYCENON ajoute que la SPL OSER s'ouvre aujourd'hui sur l'ensemble de la Région AURA avec des projets en cours dans le Puy de Dôme et le Cantal.*

*Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent ces rapports.*

### **8. - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE FOURNITURE D'ENERGIE ET DE FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE**

M. le Président poursuit en indiquant qu'en décembre 2017, un nouveau modèle de contrat de concession a été rédigé par la FNCCR, France urbaine, ENEDIS et EDF, l'ancien modèle (1992) étant devenu obsolète.

Ce nouveau modèle est accompagné d'un accord cadre dont l'article 11 prévoit le maintien des dispositions de l'accord du 18 septembre 2013 dit « protocole de Montpellier » arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

Les dispositions de ce protocole étaient applicables au contrat de concession SIEL-TE suite à la signature de l'avenant 10 lui aussi arrivé à échéance au 31 décembre 2017. Il souligne que si le syndicat souhaite continuer à bénéficier des dispositions très favorables du protocole de Montpellier en matière de redevance d'investissement (775K€ de redevance en 2018) il doit signer un nouvel avenant (n° 13) avec ENEDIS et EDF avant le 31 décembre 2018. En contrepartie le SIEL-TE devra adopter le nouveau modèle de cahier des charges avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Même si l'avenant prévoit une adoption conforme, le SIEL-TE fera valoir ses positions et fera en sorte que les spécificités du territoire ligérien soient bien prises en compte.

M. le Président informe que le SIEL-TE a entamé les négociations avec le concessionnaire en novembre 2018 avec pour objectif l'entrée en vigueur du contrat le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et que le Comité technique et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ont émis un avis favorable.

*Les membres du Comité, à l'unanimité, prennent acte des dispositions de l'Accord-cadre du 21 décembre 2017 en ce que celui-ci contribue à éclairer le contenu et la portée du modèle de contrat de concession ; prennent acte que notre actuel contrat de concession signé le 30 janvier 1993, pour une durée de 30 ans, et qui expire à la date du 1er février 2023, mais qu'il peut avant cette échéance se voir substituer un nouveau contrat ; autorisent le Président à signer l'Avenant au contrat de concession annexé à la présente délibération précisant les modalités de maintien de l'effet, en matière de redevances de concession, des dispositions du Protocole d'accord du 18 septembre 2013, dénommé « Protocole de Montpellier », jusqu'à la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat, et stipulant que le Syndicat entend parvenir à la conclusion avec Enedis et EDF d'un nouveau contrat fondé sur le modèle de contrat de concession négocié entre la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF et autorisent le Président à finaliser toute discussion utile avec les concessionnaires Enedis et EDF en vue d'examiner les modalités de transposition du nouveau modèle de Contrat de concession, en tenant compte des spécificités de notre territoire.*

#### **9. - GROUPEMENT DE COMMANDES EBORN**

M. le Président informe que suite à l'adhésion du SIEL-TE à la marque EBORN (SDE07-SDED- SEDI-SYANE-SDE05) par une délibération du Bureau du 9 juillet 2018, et au groupement de commandes interdépartemental EBORN pour la mutualisation du déploiement et l'exploitation des infrastructures de recharges des véhicules électriques et hybrides, il a été convenu avec les Syndicats adhérents de confier la gestion de ce service industriel et commercial à une entreprise par le biais d'une délégation de service public. L'objectif est de disposer d'un mode de gestion permettant un développement pérenne du réseau sur la durée en fonction de l'évolution du marché du véhicule électrique.

M. le Président présente les caractéristiques principales du contrat concession (ordonnance de janvier 2016). Il s'agit d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Les membres du groupement auront la possibilité de contribuer au déficit d'exploitation sur les premières années du contrat qui aura une durée de 8 ans.

M. le Président précise que les prestations qui seront assurées par le délégataire parmi lesquelles la conception, financement et réalisation des nouvelles infrastructures en complément des infrastructures réalisées par le SYANE ; l'exploitation, entretien et renouvellement des infrastructures ; l'alimentation des infrastructures en électricité d'origine 100 % décarbonnée ; la fourniture d'un service permanent, durable et de haute qualité aux usagers ; le renforcement de l'interopérabilité des infrastructures au niveau national et international et la perception des recettes du service auprès des usagers.

M. le Président souligne que le Comité technique et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ont émis un avis favorable.

*Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le principe d'une gestion déléguée du service public d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sous compétence du SIEL-TE Loire et autorisent M. le Président à signer la convention constitutive du groupement.*

#### **10. - CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA REGION AURA POUR LE DEPLOIEMENT DU RESEAU THD42**

M. le Président rappelle que le 7 septembre 2015, le SIEL-TE et la Région Rhône Alpes ont signé une « Convention de participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) au développement des Réseaux d'Initiative Publique FTTx des départements rhônalpins ». Cette convention porte sur le financement par la Région du programme THD42 à hauteur de 150 € par prise construite, soit 25 903 050 € sur la totalité du programme.

M. le Président présente les différents points qui évolueront avec l'adoption d'un avenant. Le calendrier de versement se fera désormais sur la réalité de la construction, et non forfaitairement. Le financement de la prise à 150 € restant acquis sera intégralement versé à fin 2020 et non plus à fin 2025. La coordination entre le SIEL-TE et la Région sera renforcée et allégée. Enfin, la communication sur le programme s'appuiera sur les éléments traditionnels du SIEL-TE.

*Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet d'avenant à la Convention de participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au développement des Réseaux d'Initiative Publique FTTx des départements rhônalpins, et autorisent le Président à finaliser et apporter d'éventuels ajustements de forme à sa rédaction.*

#### **11. - THD42 - AVENANT N°6**

M. le Président termine en rappelant que le 9 février 2018 a été adopté par le Comité syndical l'avenant n°5 modifiant à titre expérimental le catalogue de services du délégataire. Afin de permettre une rentabilisation significative des investissements réalisés par le SIEL-TE et ses partenaires contributeurs, il est proposé, d'adopter à titre définitif le catalogue de services applicable par le délégataire. L'avenant n°6 fait évoluer le catalogue de services de la convention et met à jour les modèles de contrats de services concernant les conditions d'accès au réseau. De plus, il définit les conditions permettant aux fournisseurs d'accès internet de réaliser le raccordement des utilisateurs finaux. L'intérêt de cet avenant est qu'il pérennise les revenus de la délégation de service public et permet aux opérateurs d'envergure nationale (OCEN) d'offrir leurs services sur THD42.

M. le Président indique que le Comité technique et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ont émis un avis favorable.



Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet d'avenant n°6 à la Convention de délégation du service public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit, et autorisent le Président à finaliser et apporter d'éventuels ajustements de forme à leur rédaction.

### III. INFORMATION GENERALE

#### a) SYNTHÈSE DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU BUREAU DU 11 JUIN, 09 JUILLET, 21 SEPTEMBRE ET 5 NOVEMBRE

Les délibérations des Bureaux des 11 juin, 9 juillet, 21 septembre et 5 novembre ont fait l'objet d'une synthèse transmise avec le dossier du présent comité, elles portaient sur :

#### a) Travaux programmés - Bureaux des 11 juin, 9 juillet, 21 septembre et 5 novembre 2018 (pour un montant total HT de 38.232.234 euros dont 22.660.185 euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	2 063 545	1 953 948
Eclairage public	3 691 402	755 331
Esthétique	2 486 098	442 279
Sécurisation	2 290 316	1 750 491
Réseau Fibre Optique	26 120 929	16 344 436
Travaux gaz	3050	0
Bornes de charge	129 903	81 115
Etudes et Réalisations Energétiques	1 446 991	1 332 585

Vote à l'unanimité

- Marché de prestation de service d'assurance du SIEL (Bureau du 5 novembre 2018)

Vote à l'unanimité

#### c) Très Haut Débit

- Convention Région SIEL - TE sur le raccordement électrique des pylônes radio (Bureau du 5 novembre 2018)

Vote à l'unanimité

- Zone fibrée (Bureau du 5 novembre 2018)

Vote à l'unanimité

#### B - SERVICE PUBLIC

- Vente de terrains - Concession de distribution d'électricité (Bureau du 9 juillet 2018)

Vote à l'unanimité

#### C - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

##### a) Bureau

- Commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE) : Désignation des représentants du SIEL (Bureau du 9 juillet 2018)

Vote à l'unanimité

##### b) Personnel

- Affectation d'agents contractuels dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire en application du 2° de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 (Bureau du 11 juin 2018) (Bureau du 9 juillet 2018) (Bureau du 5 novembre 2018)

Vote à l'unanimité.

- Arbre de Noël 2018 (Bureau du 9 juillet 2018)

Vote à l'unanimité.

##### c) Juridique

- Autorisation d'ester en justice
  - Contentieux SIELc/Orange - Droits d'utilisation des alvéoles (Bureau du 11 juin 2018)
  - Contentieux SIEL c/ Préfecture - Fonds de concours (Bureau du 9 juillet 2018)
  - Contentieux SIEL c/ Société NGE INFRANET (Bureau du 21 septembre)

Vote à l'unanimité.

- Signature protocoles d'accord pour les villes de Feurs et Andrézieux Bouthéon (Bureau du 9 juillet 2018)

Vote à l'unanimité

- Avenant au contrat de co édition - Logiciel PROSPER (Bureau du 21 septembre)

Vote à l'unanimité

d) Locaux

- Locaux SIEL- Protocole d'accord transactionnel (Bureau du 11 juin 2018)

*Vote à l'unanimité*

- Autorisation d'acquérir un fonds de commerce (Bureau du 21 septembre)

*Vote à l'unanimité*

- Avenant à l'acte de vente ATRIUM/SIEL (Bureau du 5 novembre)

*Vote à l'unanimité*

e) Actions en partenariat

- Adhésion à E-Born (Bureau du 9 juillet 2018)

*Vote à l'unanimité*

- Augmentation du capital de la SPL OSER : désignation du capital au conseil d'administration modification des statuts (Bureau du 9 juillet 2018)

*Vote à l'unanimité*

- Prise de participation dans la Société d'Economie Mixte et Coopération SIEL/Conseil départemental (Bureau du 21 septembre 2018)

*Vote à l'unanimité*

- Constitution d'un groupement de commandes Loire Forez Agglomération - Saint Cyprien - SIEL TE (Bureau du 21 septembre 2018)

*Vote à l'unanimité*

- Constitution d'un groupement de commande Châteauneuf - SIEL TE (Bureau du 5 novembre 2018)

*Vote à l'unanimité*

- Constitution d'un groupement de commandes Saint-Etienne Métropole /SIEL-TE (Bureau du 5 novembre 2018)

*Vote à l'unanimité*

- Adhésion à l'association Smart Building Alliance (Bureau du 5 novembre 2018)

*Vote à l'unanimité*

f) Finances

- Convention de dématérialisation des documents budgétaires avec la Préfecture (Bureau du 11 juin 2018)

Le SIEL-TE Loire souhaite dématérialiser l'envoi des documents budgétaires (BP, BS, CA, ROB et DM). Pour ce faire une convention a été signée avec la Préfecture.

*Vote à l'unanimité*

- Demande d'étalement de paiement pour un adhérent (Bureau du 9 juillet 2018)

*Vote à l'unanimité*

- Réaménagement de deux emprunts du budget installations énergétiques (Bureau du 9 juillet 2018)

*Vote à l'unanimité*

- Transfert de chaufferie de la Valla en Gier (Bureau du 21 septembre 2018)

*Vote à l'unanimité*

- Transfert de réseau de chaleur Commune Usson en Forez (Bureau du 21 septembre 2018)

*Vote à l'unanimité*

- Régie de recette Budget principal - Modification du régisseur titulaire (Bureau du 21 septembre 2018)

*Vote à l'unanimité*

- Sortie d'inventaire matériel informatique - Année 2018 (Bureau du 21 septembre 2018)

*Vote à l'unanimité*

## D - ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Chaufferies bois

- Maitrise d'œuvre du projet de construction d'une chaufferie bois sur la commune de St Genest Malifaux (Bureau du 11 juin 2018)

*Vote à l'unanimité*

- Maitrise d'œuvre du projet de construction d'une chaufferie bois sur la commune de Chalmazel-Jeansagnière (Bureau du 11 juin 2018)

*Vote à l'unanimité*

- Maitrise d'œuvre du projet de construction d'une chaufferie bois pour le syndicat des roches (Cellieu/Chagnon) (Bureau du 5 novembre 2018)

*Vote à l'unanimité*

b) Rénovation Energétique

- Appel à projets Révolution (Bureau du 9 juillet 2018)

Vote à l'unanimité

#### c) Photovoltaïque

- Projet centrale photovoltaïque au sol Saint Genest Malifaux - Mise en place d'un bail (Bureau du 21 septembre 2018)

Vote à l'unanimité

### G - NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées aux différents bureaux.

#### Bureau du 11 juin 2018

- Facturation usagers du réseau Mobiloire IRVE
- Débat Public sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie

#### Bureau du 9 juillet 2018

- Commissions géographiques 2018

#### Bureau du 21 septembre 2018

#### Bureau du 5 novembre 2018

- Orientations stratégiques
- Enquête Gouvernance
- Rapport préparatoire sur les orientations générales des budgets 2019 du SIEL-TE
- Rapports de gestion SEM SOLEIL et SPL OSER
- Renouvellement du contrat de concession pour le service public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie aux tarifs réglementés de vente
- Communication des comptes rendus d'activité des concessionnaires (CRAC) et des synthèses du contrôle de concession du SIEL pour l'année 2017
- Application mobile pour signalement d'incidents
- Groupement de commandes EBORN
- Convention de financement de la région AURA pour le déploiement du réseau THD42
- THD 42 -Avenant n°6

*Gérard SAVATIER, CDC du Pays d'Urfé, demande si, ENEDIS étant une filiale à 100% d'EDF et que EDF est en difficulté financière, n'y aurait-il pas un risque financier pour ENEDIS ou encore un risque de privatisation d'EDF. M. le Président répond qu'à ce jour ENEDIS est effectivement une filiale à 100% d'EDF, qui n'a contracté aucun emprunt et qui représente, de fait, une véritable chance pour EDF. De plus EDF, a déjà un statut d'entreprise privée, même si l'Etat est actionnaire.*

## IV. QUESTIONS DIVERSES

M. le Président rappelle qu'il a été proposé aux délégués via les bulletins de participation, adressés le 19 novembre 2018, de faire part de leurs interrogations et/ou observations afin de les traiter lors des questions diverses. L'ensemble des questions ont été regroupées par thèmes pour lesquels M. le Président apporte les éléments de réponse.

#### **Bilan des bornes électriques IRVE (infrastructures de recharge pour véhicules électriques)**

M. le Président indique qu'au 14 décembre 2018, 77 bornes sont en service, 13 bornes sont en cours de mise en service et 4 bornes en projet liées à des aménagements de voirie. Il est prévu 94 bornes de recharge à la fin du déploiement. Le SIEL-TE est un opérateur de mobilité qui propose un service de recharge à l'attention des 400 usagers du réseau MOBILLOIRE, avec une demande de badge d'identification pour les usagers via le site Mobiloire. Il est constaté que le temps moyen de stationnement est de 3h20, 10kWh par recharge de consommation moyenne et que depuis le 01 novembre 2016, 4700 recharges ont été effectuées sur le réseau. Un site internet et une application smartphone est à disposition pour créer et visualiser les comptes utilisateurs, géolocaliser les bornes et leur état en temps réel, réserver une borne de recharge et suivre les consommations et factures.

## **Communications transmises aux EPCI sur l'état d'avancement THD42**

M. le Président explique que le SIEL-TE pilote le programme THD42 et que l'outil de pilotage pour la co-construction de ce programme est le Comité de pilotage numérique permettant aux EPCI d'être représentés. Les services du SIEL-TE et des EPCI travaillent conjointement pour le suivi du déploiement par commune et par point de mutualisation (nombre de prises, nombres d'abonnés et nombre d'échecs).

M. le Président indique les dispositifs mis en place afin de faire évoluer, dès le début de l'année 2019, la circulation d'information aux collectivités notamment le renforcement de la diffusion des compte-rendus sur l'Extranet ; la refonte de l'accès à l'Extranet en 2019 ; la diffusion trimestrielle d'un état d'avancement aux communes et l'amélioration de la collaboration entre le SIEL-TE et les EPCI pour l'information des communes.

M. le Président rappelle que l'exploitation et la commercialisation du réseau THD42 sont confiées à THD42 EXPLOITATION (filiale d'AXIONE) et apporte des explications concernant les problématiques suivantes : l'adressage incomplet ou en cours de migration ; l'utilisation de bases de données non compatibles ; le manque de formation des services clients de certains fournisseurs d'accès internet (FAI).

M. le Président souligne que le département de la Loire est un cas unique (pose de la prise terminale optique par la collectivités) et que l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) reconnaît qu'il convient de réviser la réglementation notamment du fait du manque de souplesse dans les procédures avec un programme local en avance par rapport au niveau national.

M. le Président informe qu'il y a une progression commerciale de 12% par mois, avec 10 500 abonnés. La Loire est le premier territoire départemental (rural) fibré avec la pose de la prise terminale optique (PTO).

Enfin, le SIEL-TE apporte un appui pour l'information des habitants.

*Olivier GIRAUDET, Commune de Graix, souhaiterait savoir comment les prises actuelles positionnées (les pastilles) et les points de branchements financés par les EPCI ont été calculés.*

*M. le Président répond que les diverses études (Avant Projet Sommaire, Avant Projet Détaillé) permettent de définir et positionner les prises avec l'aide des élus et des services de la commune concernée, pour les logements existants et pour les parcelles prochainement construites.*

## **Compétence optionnelle éclairage public et durée d'adhésion**

M. le Président rappelle que la compétence éclairage public comprend la réalisation de travaux neufs et de maintenance par le biais d'entreprises spécialisées, le conseil aux collectivités dans le choix de matériels et dans la limitation des consommations d'énergie, la facturation des dépenses d'électricité (groupement d'achat) et l'utilisation du logiciel de gestion d'éclairage public (Géoloire 42). La durée d'adhésion est 6 ans avec renouvellement tacite.

## **Territoire connecté**

M. le Président cite les applications existantes au niveau des objets connectés permettant la gestion de l'eau, l'éclairage public (identification de panne), la vidéo protection, le fonctionnement des bâtiments (température et qualité de l'air), les alertes (niveau de volume de fioul ou gaz) et le suivi en temps réel de la production des installations énergétiques (couplage avec les données météo).

*Pierre Simone, Commune de St Barthélémy Lestra, explique que dans sa commune il existe une vingtaine de bâtiments agricoles dont aucun n'est couvert par des panneaux photovoltaïques et demande si la SEM SOLEIL ne pourrait pas travailler avec la Chambre d'agriculture afin que ces toits inutilisés puissent produire des énergies locales.*

*M. le Président affirme que cette proposition sera soumise au Président de la SEM SOLEIL et est d'accord sur le fait que l'autoconsommation est une piste à étudier.*

*Claude Chirat, Commune de St Martin la Plaine, indique qu'il y a quelques années la commune avait mis à disposition le toit du gymnase pour l'installation de panneaux photovoltaïques et s'interroge sur la production effectuée. De même, un panneau pédagogique est installé sur la façade de ce bâtiment, ce panneau ne fonctionnant plus, peut-il être réparé ou retiré car il n'a plus d'utilité.*

*M. le Président explique qu'il convient de vérifier le contrat liant le SIEL-TE et la commune par rapport à la gestion de cette installation. La question sera transmise au service concerné qui prendra contact avec la commune.*

M. le Président constate la fin des débats, la séance est levée à dix-neuf heures vingt minutes.

M. le Président indique que le prochain Comité se tiendra le 4 février 2019, à Montrond les Bains, Espace « Les Foréziennes ».